

Commune de St Georges la Pougé

Délibération rectificative N° 2023-17

En date du 16 mai 2023

Concernant le changement des menuiseries de la salle des fêtes Et le dépôt d'une demande de subvention DETR

L'an Deux Mille vingt-deux, le 16 mai 2023, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Il s'agit d'une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors du conseil municipal du 9 mai 2023, dûment convoqué le 4 mai 2023.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2023

Présents : Delphine POITOU, Michel BOURE, Claire BENARD

Absent excusé : Patricia LAPLANCHE, Valéry FAVRE

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe

Monsieur BOURE MICHEL a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
8	3	0	3	3	3

Afin d'améliorer la qualité de la salle des fêtes et d'éviter les dépenses énergétiques trop importantes, il est proposé de changer les portes et fenêtres de la salle.

Pour cela, la commune de Saint Georges la Pougé souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux 28 628.00 HT soit 31 533.10 TTC

Sources	Montant	Taux
Subvention DETR	11 451€	40%
Fonds Propres	17 177€	60%

FCTVA 2 820.50 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTÉ l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 22 mai 2023

**La Maire,
Delphine POITOU**



**Le secrétaire de séance
Michel BOURE**



*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 23/05/2023 et de la
publication le 23/05/2023*